



## Enquete PLU

**De:** j.lafont@neuf.fr  
**Envoyé:** mardi 20 juin 2017 10:49  
**À:** enqueteplu  
**Objet:** Enquête publique du PLU de Mercurool-Vaunes / Requête Julien LAFONT  
**Pièces jointes:** courrier 8 mai 2017 vb.pdf; courrier 18 mai 2017.pdf; courrier 18 juin 2016.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurool-Vaunes, j'ai adressé un courrier au Maire de Mercurool-Vaunes (pj courrier 8 mai) ainsi qu'un courrier au Préfet de la Drôme (pj courrier 18 mai) en y identifiant des points d'incohérence.

Ces courriers dont vous trouverez copie sont aujourd'hui restés sans retour des intéressés.

Pour cette raison je souhaiterais que mon mail ainsi que la copie de ces courriers (8 mai et 18 mai) soient annexés au registre d'enquête publique et qu'il soit stipulé qu'à la date du 19/06/2017 ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucun retour.

Je vous transmets également pour information le courrier de relance adressé au Préfet à ce sujet (pj courrier du 18 juin). Vous pourrez constater à sa lecture que les structures publiques dédiées à l'urbanisme arrivent à se mobiliser et trouver la disponibilité sur les questions d'urbanisme relatives à cette habitation (mais pas sous l'angle souhaitée puisqu'il s'agissait d'un contrôle urbanisme ordinaire). Étrange coïncidence qui ne fait que renforcer mon inquiétude quant à la manière de conduire ce dossier par la collectivité en général.

Ces deux courriers se rejoignent sur quatre points majeurs (je vous laisserez le soin de prendre connaissance en détail de ces points à la lecture des courriers) :

- L'emprise du projet est située sur le jardin d'une habitation ;
- Un rapport de force en la faveur de la collectivité est instauré vis à vis du propriétaire de cette habitation ;
- Un défaut d'études ou de communication d'études est à noter dans le cadre de la conduite de ce projet de PLU ;
- Pour les études engagées, il y a un problème de calendrier puisque les choix d'urbanisme ont été effectués avant les rendus définitifs d'études.

Pour ces quatre points ainsi que pour l'absence de retour des structures publiques interpellées je sollicite votre avis par retour écrit.

Dans l'attente, pourriez-vous dès l'ouverture de l'enquête publique me confirmer la bonne réception de ce mail et des trois copies de courriers jointes. Je me permets cette demande afin d'éviter tout malentendu car le mail dédié à l'enquête publique transite d'abord en Mairie. Ce qui peut, au passage, poser un problème de chronologie voire de confidentialité dans le traitement des requêtes qui vous sont adressées (cf. retour de mail de la Mairie du 19/06/2017 qui m'a été adressé lorsque j'ai demandé votre contact mail).

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le Préfet  
Préfecture  
3 Boulevard Vauban, 26000 Valence

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Echanges écrits avec le Maire dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes

Monsieur Le Préfet,

Je me permets de vous transmettre en copie un courrier adressé à Monsieur Brunet, Maire de Mercurol-Veaunes dans le cadre de l'élaboration du PLU.

En vous remerciant de son étude et de la vérification d'un principe d'équité entre pouvoir confié aux collectivités locales et préservation des intérêts des administrés, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur Christophe FAURE  
1er Adjoint  
Mairie de MercuroI-Veaunes  
1 place de la République, MercuroI, 26600  
MercuroI-Veaunes

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Echanges écrits avec le Maire dans le cadre de l'élaboration du PLU de MercuroI-Veaunes

Monsieur 1<sup>er</sup> adjoint,

Je me permets de vous transmettre en copie un courrier adressé à Monsieur Brunet, Maire de MercuroI-Veaunes dans le cadre de l'élaboration du PLU.

En vous remerciant d'y porter attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le Président  
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et  
d'Environnement de la Drôme  
44 Rue Faventines  
26000 Valence

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Echanges écrits avec le Maire dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de l'étude qui vous a été confié pour l'aménagement de plusieurs bâtiments publics sur la commune de Mercurol-Veaunes, je me permets de vous transmettre en copie un courrier adressé à Monsieur Brunet, Maire de Mercurol-Veaunes dans le cadre de l'élaboration du PLU.

En vous remerciant de sa prise en compte dans vos réflexions, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le Directeur  
Direction Départementale des Territoires de la  
Drôme  
Service Urbanisme  
4 Place Laennec, 26015 Valence Cedex

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Echanges écrits avec le Maire dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes

Monsieur Le Directeur,

En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, je me permets de vous transmettre en copie un courrier adressé à Monsieur Brunet, Maire de Mercurol-Veaunes.

En vous remerciant de son étude, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Mairie de Mercurool-Veunes  
1 place de la République, Mercurool, 26600  
Mercurool-Veunes

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de Mercurool-Veunes

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de remettre ce pli au commissaire enquêteur lors de l'ouverture de l'enquête relative au PLU.

En vous en remerciant par avance, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le commissaire enquêteur  
Enquête publique relative au projet de PLU  
Mairie de Mercurol-Veaunes  
1 place de la République, Mercurol,  
26600 Mercurol-Veaunes

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous transmettre en copie un courrier adressé à Monsieur Brunet, Maire de Mercurol-Veaunes, le 8 mai 2017. Celui-ci est relatif à l'élaboration du PLU dont vous avez à charge l'enquête publique.

En vous remerciant de son étude et de son intégration au dossier d'enquête publique, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Julien LAFONT  
15 rte du pied du col - La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le Maire  
Mairie de Mercurol-Veaunes  
1, place de la République  
26600 Mercurol-Veaunes (France)

Briançon le 8 mai 2017

Objet : Remarques dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes

*Copie :*

*M. Le Préfet,*

*M. Le Premier Adjoint,*

*M. Le Président du CAUE,*

*M. Le Commissaire Enquêteur nommé dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veaunes*

*M. Le directeur de la Direction Départementale des Territoires*

Monsieur le Maire

Je vous avais adressé une demande pour me voir transmettre par retour de mail les délibérations (et leurs annexes) relatives :

- A la modification (en cours ou terminée) du règlement d'urbanisme de la zone concernée ;
- Aux études techniques engagées ;
- A la préparation de la maîtrise foncière du projet ;

Ou de me préciser si pour certaines délibérations je devais m'adresser à une autre collectivité territoriale.

Vous m'avez adressé tous les éléments du PLU en cours de finalisation et je vous en remercie.

N'ayant eu aucun élément de votre part concernant la maîtrise foncière du projet et les études techniques, j'en conclus qu'il s'agit à ce jour d'une intention d'aménagement de votre part. Et que vous créez, via leur inscription sur le PLU, les conditions réglementaires de leur réalisation. Si tel n'était pas le cas, je vous remercie de me transmettre les actes délibératoires correspondants afin d'avoir connaissance de tous les éléments publics dans le cadre de nos échanges.



Ces transmissions appellent deux remarques de ma part :

1/Tous les éléments inscrits dans les différentes pièces du projet de PLU indiquent que l'emprise de votre projet n'est pas sur des habitations existantes. Je vous suis reconnaissant de conduire votre projet selon cette démarche.

2/Tous les éléments inscrits dans les différentes pièces du projet de PLU indiquent en revanche que l'emprise du projet est situé dans le jardin de l'une des deux maisons (parcelle 263 de la Feuille 000 ZN 01). Pour étayer mes propos, je vous transmets en annexe 2 plusieurs photos de la parcelle concernée. Celles-ci vous permettent de constater qu'il s'agit d'une seule et même entité foncière autour de l'habitation concernée. Sur ces photos j'ai fait figurer l'emprise du projet selon le PLU.

Ce second point m'interpelle. Avec le niveau d'information que vous avez bien voulu porter à ma connaissance, je constate qu'aucune étude technique vous a permis de positionner bâtiments, équipements et voiries sur l'emprise du projet et qu'aucune information de ce type n'est inscrite au PLU. Néanmoins, vous avez pris le parti d'inscrire une seule et unique option d'aménagement dans votre PLU qui est le positionnement de l'accès de circulation reliant le chemin des blés au chemin des lattes (pages 26 et 27 OAP PLU-MERCUROL-VEAUNES-Arret).

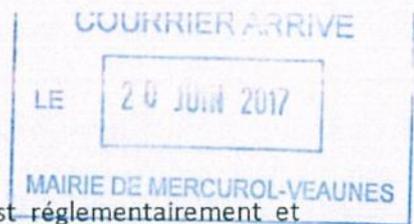
Après recherche sur votre site internet je note cependant que dans votre compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2017, votre conseil approuve le projet de Convention du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (C.A.U.E.). Celui-ci aurait pour mission de recueillir les éléments du préprogramme des équipements publics susceptibles de s'implanter sur la partie Ouest du futur quartier en précisant les conditions et les contraintes d'organisation et d'élaborer un schéma d'organisation de ce secteur.

Cette étude engagée pourrait expliquer cette mention dans le PLU. Mais au regard de la mission confiée, de la valeur allouée et du nombre de jours d'études établis et surtout du faible écart temporel entre cette délibération et les dates inscrites sur le projet de PLU (13 mars 2017) cela m'apparaît comme assez improbable. En effet selon les considérations précédemment évoquées, il me semble difficile que des données techniques ou urbanistiques approfondies vous aient conduit à inscrire dans votre projet de PLU un seul élément de programme qui est cet axe de circulation permettant de connecter les routes appelées « chemin des blés » et « chemin des lattes ».

Cette réflexion personnelle que je vous laisserai le soin de confirmer ou d'infirmer par retour de courrier me conduit à une observation dont je vous fais part dès aujourd'hui avant développement auprès du commissaire enquêteur :

Alors que :

- Vous n'intégrez pas les habitations situées sur les parcelles 350 et 382 (Feuille 000 ZN 01) dans votre périmètre de projet,
- Que vous êtes dans une démarche de rencontre amiable (rencontre du 18 février 2017) pour indiquer aux propriétaires de ces biens, que vous seriez éventuellement intéressés par



une acquisition pour faciliter la réalisation du projet (ce qui est ~~réglementairement~~ et philosophiquement tout à fait acceptable),

Vous choisissez de positionner le principal axe de circulation lié au projet, sans éléments techniques ou urbanistique précis, dans le jardin de l'une des deux bâtisses.

Cela aura comme incidence, pour l'un des deux propriétaires, de lui annexer les deux tiers des surfaces attenantes à son habitation, de le priver de tout dégagement visuel alors qu'il est déjà à proximité immédiate d'un projet entourant intégralement son habitation qui généra en phase réalisation comme fonctionnement nombreuses nuisances près de celle-ci.

Selon moi, cette approche de votre part conduit à instaurer un déséquilibre dans les rencontres amiables que vous avez entreprise auprès de Monsieur Bernard LAFONT. Au contraire elle instaure un rapport de force en votre faveur qui pourrait favoriser la cession de l'habitation M. Bernard LAFONT, non pas par choix, mais par résignation face à la pression que vous aurez délibérément choisi d'établir dans vos rapports prétendus amiables en projetant de réaliser l'un des éléments de projet engendrant le plus de nuisances sur du foncier lui appartenant et étant le jardin de son habitation.

Par conséquent, je vous serais extrêmement reconnaissant de réétudier votre position au regard de ces éléments ou à défaut de porter à ma connaissance tout élément qui pourrait étayer votre choix.

Mais permettez-moi de vous préciser dès ces premiers échanges, qu'à mon niveau de connaissance et en prenant en compte le fait :

- Que le projet est situé dans un espace de plaine alluvionnaire, homogène d'un point de vue de sa structure ;
- Que l'usage dominant est agricole que ce soit sur la zone du projet ou pour une grande partie des espaces périphériques de celui-ci ;
- Que l'habitat est diffus et qu'il n'y a pas de front bâti existant en limite de zone de projet,
- Qu'il n'y ait pas de limites géographiques contraignantes en périphérie de projet ;
- Que la zone de projet n'est pas ceinturée par des réseaux majeurs et inamovibles ;

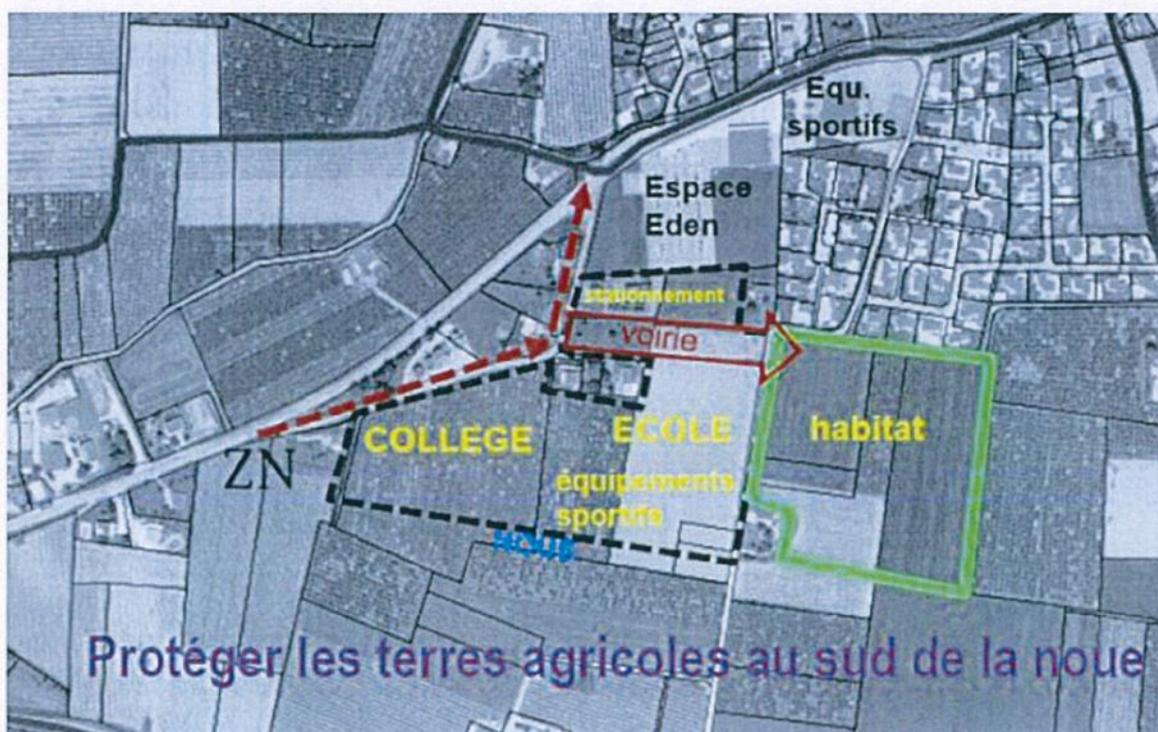
Le positionnement projeté de cet axe de circulation dans le jardin d'une habitation m'apparaît comme difficilement soutenable dans les prochaines étapes réglementaires indispensables à la conduite de votre projet.

Aussi, vos choix en matière de nouvelle destination du foncier situé à proximité immédiate du projet (passage de terres agricoles et terrains à usage d'habitation) indiquent que la réserve foncière sur ce site est grande pour conduire des projets de type « urbains » et qu'il n'est point besoin d'annexer des jardins d'habitation pour les conduire. La libération du foncier nécessaire à votre projet ne pourrait-elle pas se faire uniquement sur des terres agricoles où l'impact affectif serait moindre ?

En espérant M. le Maire que vous saurez porter une attention particulière à ces éléments et que vous saurez apporter les corrections nécessaires à votre projet pour le bien être de vos administrés, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT

Annexe 1  
Plan du PLU



Annexe 2

Photo montage permettant de visualiser les terrains impactés selon l'annexe 1



Julien LAFONT  
15 rte du pied du col  
La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le Préfet  
Préfecture  
3 Boulevard Vauban  
26000 Valence

Briançon le 18 05 2017

**Objet : Enquête publique du PLU de Mercurol-Veunes**

Monsieur Le Préfet,

Je me permets de vous adresser un courrier afin de vous interpellier dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mercurol-Veunes et obtenir un éclairage de votre part.

Il est mentionné sur le site internet de la commune que le conseil municipal a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 13 mars 2017, qu'il fait l'objet d'un examen par les « personnes publiques associées » (dont les Services de l'Etat...) et que celui-ci fera l'objet d'une enquête publique où chaque citoyen pourra s'exprimer. Celle-ci se devrait se dérouler du 20 juin 2017 au 21 juillet 2017.

A ce titre, la commune met à disposition l'intégralité des pièces du PLU, ce qui permet de prendre précisément connaissance du projet.

Toutes ces pièces concordent quant à sa volonté de la municipalité d'entreprendre un projet d'aménagement comprenant de nombreux bâtiments ou équipements publics (Ecole, Collège, Equipements sportifs et stationnement - Plan Local d'Urbanisme – MERCUROL - VEAUNES – O.A.P / p27.) sur le secteur sud du village de Mercurol.

Ce projet étant une orientation majeure d'aménagement, sans précédent sur la commune, et dont les incidences seront nombreuses et importantes pour les administrés, un point m'interpelle.

Aucune étude technique, environnementale, urbanistique, réglementaire, foncière, financière ou en matière de risques sur ce projet n'est mise à disposition des administrés dans le cadre de l'enquête publique.

Cette absence me conduit à formuler deux hypothèses pour lesquelles je vous laisserai le soin de me faire un retour :

-Soit ce type d'étude n'a pas été conduite, ou n'est qu'en cours et je m'interroge sur quels fondements les choix d'urbanisme ont pu être retenus et sur quelles données ont pu être appuyées les observations des personnes publiques associées au cours de la procédure (ces personnes publiques étant les garantes des respects des règles et des divers intérêts).

-Soit ce type d'étude existe mais ne fait pas l'objet d'une communication dans le cadre de l'enquête publique et il est alors impossible d'émettre un avis éclairé sur le projet et cela selon les différentes approches précédemment évoquées.

D'une manière plus générale cela m'amène également à m'interroger sur le fait de produire un avis quand l'intention réelle d'aménagement n'est pas dévoilée au public faute d'étude, ou faute de communication suffisante sur le projet alors que l'objet principal d'une enquête publique est «d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers ».

Le seul élément de ce type mis à disposition du public est le compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2017 qui mentionne une délibération relative à l'établissement d'une convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE. Mais au regard du contenu de l'étude commandée du budget consacré, du nombre de jours d'étude alloués (10 jours de travail pour un montant de 4 590 €), l'hypothèse d'études sérieuses et approfondies réalisées parallèlement à l'élaboration du PLU mais non communiquées au public semblent, de mon point de vu, à écarter. Ce qui représente pour moi un motif sérieux d'inquiétude, au regard de l'écart entre les engagements majeurs pris par la municipalité pour la commune de Mercurool-Vaunes et la faiblesse de l'expertise sollicitée pour conduire ces choix qui changeront l'identité même de la commune et l'engageront dans un programme de développement non réversible.

De surcroît, concernant cette étude du CAUE, lors du dernier conseil municipal du 15 mai 2017, il a été évoqué des scénarios seulement en cours d'élaboration.

Sur ce point aussi je sollicite un éclairage de votre part. Comment peut on mettre en enquête publique un PLU actant des orientations d'aménagements majeurs pour un secteur alors que des scénarios sont encore à l'étude et n'ont fait l'objet d'aucun acte délibératoire du conseil municipal.

Je lie également cette interrogation au courrier adressé au Maire en date du 8 mai et dont vous avez été destinataire en copie. Sur ce courrier je me questionnais sur la présence d'un projet de route dans le jardin même d'une habitation. Mon interrogation n'en est que plus forte quand j'apprends que le scénario d'aménagement définitif n'a pas été arrêté.

Dans ces conditions, et avec le niveau d'information dont je dispose, l'organisation même de l'enquête publique m'apparaît comme incongrue. Je me permets donc de vous solliciter pour que vous assuriez que les études de définition sur lesquelles sont censées être assises un certain nombre de décisions aient été conduites et que si elles l'ont été ou quand elles le seront le public puisse bénéficier de ces données afin que l'esprit même de l'enquête publique soit respecté. Que chacun puisse évaluer les réelles incidences du projet au regard du programme d'aménagement et des mesures préventives et conservatoires envisagées pour préserver les divers intérêts. Si tel n'était pas le cas, ne nous trouverions-nous pas dans la situation d'un dossier d'enquête publique pouvant être considéré comme insuffisant ou peu intelligible avec pour effet de nuire à l'information complète de la population ?

En vous remerciant de porter attention à mes interrogations et dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT



Julien LAFONT  
15 rte du pied du col  
La Vachette  
05100 VAL DES PRES  
06 16 59 82 95



Monsieur le Préfet  
Préfecture  
3 Boulevard Vauban  
26000 Valence

Briançon le 18 06 2017

**Objet : Enquête publique du PLU de Mercurol-Veaunes / Courrier en RAR de relance**

Monsieur Le Préfet,

J'ai adressé à Monsieur le Maire de Mercurol ainsi qu'à vous-même des courriers en RAR vous interpellant sur l'élaboration du PLU de Mercurol-Vaunes dont vous trouverez les copies jointes.

Alors que nous sommes à deux jours de l'ouverture de l'enquête publique je n'ai eu aucun retour ni du Maire de Mercurol ni de vous-même.

La seule réponse publique en matière d'urbanisme a été un contrôle de la DDT sur l'habitation dont il est question dans ces courriers.

En espérant vivement qu'il n'y ait pas de liens de cause à effet sur le dernier point évoqué je vous serais extrêmement reconnaissant d'apporter des réponses à mes interrogations et de vous assurer qu'il en soit de même pour le principal élu du territoire concerné.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Julien LAFONT